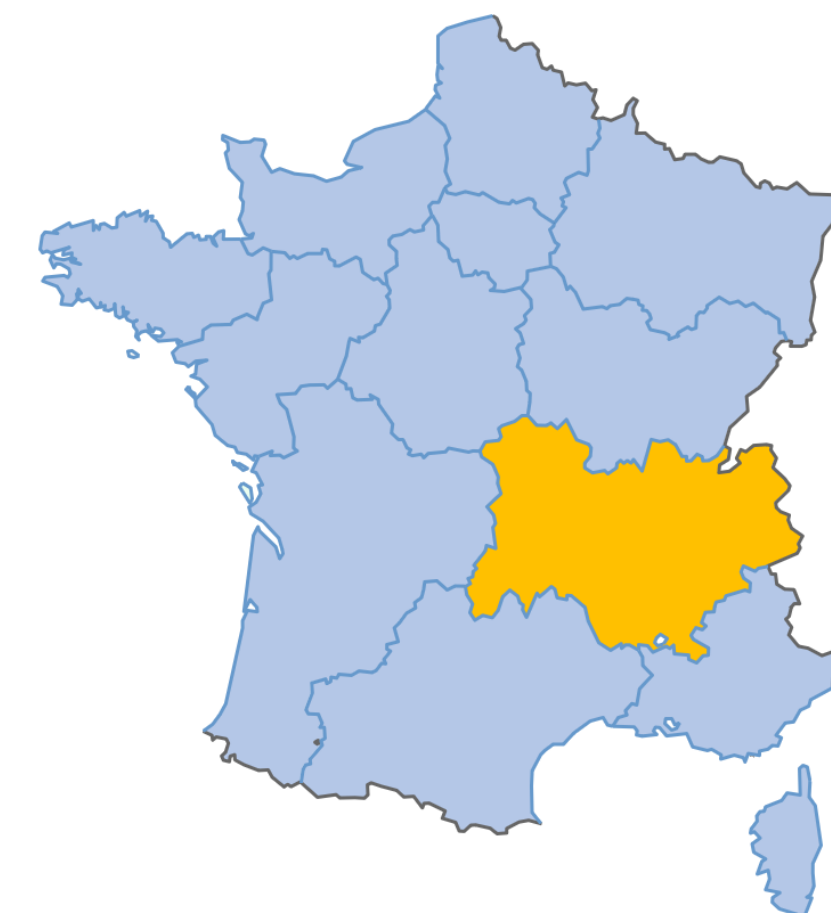


Introduction

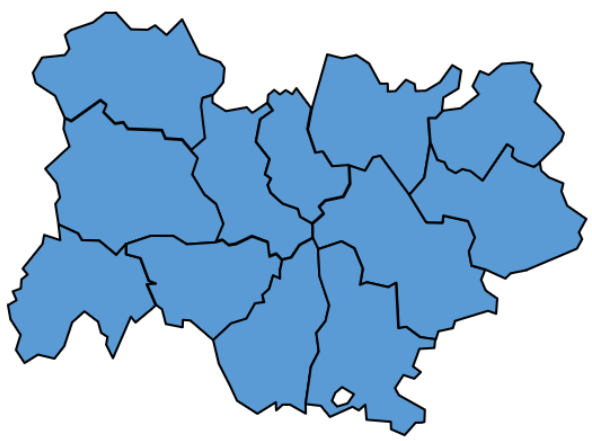
- Ce baromètre repose sur **l'exploitation des dernières données publiques disponibles de l'INSEE** (et notamment les données millésimées du recensement de la population) **et de la DREES** au 31.12.23. L'exactitude des données présentées dépend donc notamment de la fiabilité des données remontées par les collectivités locales à la DREES dans le cadre des enquêtes annuelles.
- Le traitement de ces données a été **réalisé par l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes, sur la base d'une trame et d'une initiative partagée au sein du réseau par l'URIOPSS Île-de-France**, que nous remercions.
- Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et pourra être enrichi le cas échéant par des analyses plus qualitatives, dans le cadre des travaux de la commission « protection de l'enfance ».



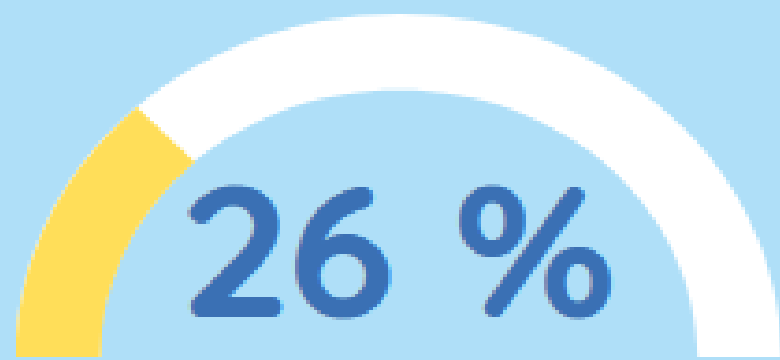
Définitions / Aides à la lecture

- **Ménage (INSEE)** : ensemble des occupants d'un même logement, considéré comme la résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- **Famille monoparentale (INSEE)** : ménage composé d'un parent isolé et d'un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant)
- **Famille nombreuse (INSEE)** : famille comportant trois enfants ou plus.
- **Taux d'intervention en Aide Sociale à l'Enfance ou « Taux d'intervention ASE »** : nombre de mesures (enfants confiés et mesures éducatives) au 31 12 2021 rapporté au nombre d'enfants jeunes âgés de moins de 21 ans.
- **Taux d'intervention en Actions Educatives** : nombre de mesures d'AED et d'AEMO au 31 12 2021 rapporté au nombre d'enfants jeunes âgés de moins de 21 ans.
- **Taux de judiciarisation** : ratio entre le nombre de mesures éducatives judiciaires et le nombre total de mesures éducatives au 31 12 2021.
- **Taux de mesures de placement** : nombre de mesures de placement (enfants confiés indépendamment du type de placement) au 31 12 2021 rapporté au nombre de jeunes âgés de moins de 21 ans.
- **Types d'accueil selon la DREES** :
 - Etablissements MECS, foyer départemental de l'enfance, lieu de vie et d'accueil (CASF III art L 312 1 village d'enfants, établissement sanitaire, ITEP, IME, etc),
 - Adolescents et jeunes majeurs autonomes foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en hôtel, en location, etc,
 - Autres internat scolaire, placement auprès d'un TDC, auprès d'un tiers bénévole, attente du lieu d'accueil, placement chez la future famille adoptante, placement à domicile, etc,
- **Dépenses dites « brutes » en Aide Sociale à l'Enfance (DREES)** : dépenses avant déduction des recouvrements auprès d'autres collectivités territoriales, des remboursements de participations et de prestations. Elles ne comptabilisent pas les dépenses de personnels départementaux.
- **Etablissements et services associatifs œuvrant en protection de l'enfance (FINESS)** : structures Associations Loi 1901 non reconnues d'utilité publique, structures Loi 1901 reconnues d'utilité publique et fondations qui interviennent dans les domaines suivants (définition FINESS) : accueil au titre de la protection de l'enfance, observation orientation mineurs en difficulté, soutien personnalisé enfants et ado en difficulté sociale.

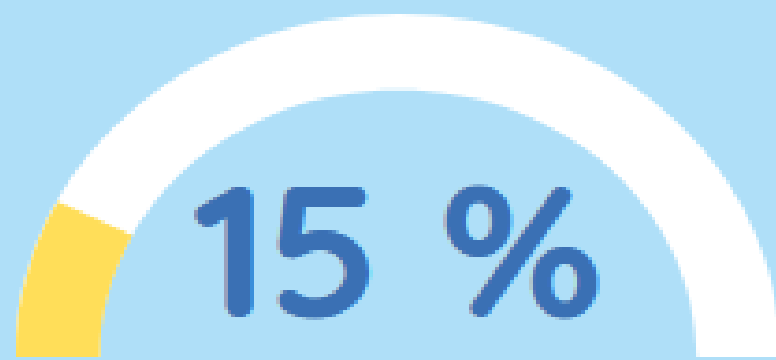
Synthèse régionale : la protection de l'enfance en Auvergne-Rhône-Alpes (1/2)



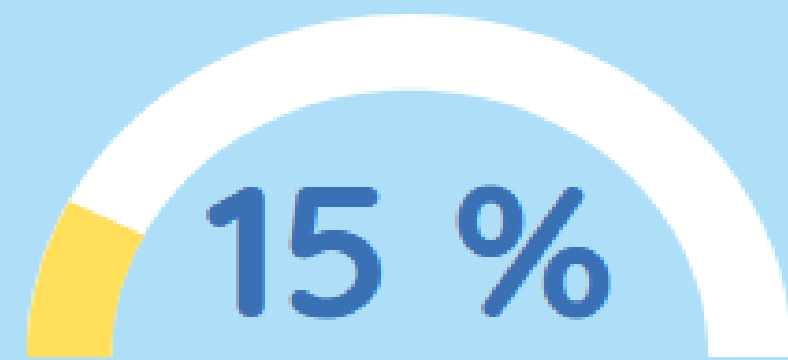
Nombre d'habitants en Auvergne-Rhône-Alpes : 7 916 889



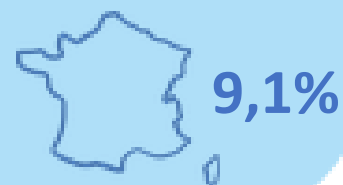
De la population âgée de moins de 21 ans



De familles monoparentales parmi les ménages



De familles nombreuses parmi les ménages



Dotation en professionnels de santé

	Région AURA	France entière
Nombre de gynécologues pour 100 000 habitants	6,40	6,75
Nombre de sages-femmes pour 100 000 habitants	14,87	11,37
Nombre de maternités pour 100 000 habitants	0,73	0,72
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	94,47	89,5
Nombre de pédiatres pour 100 000 habitants	4,07	4,31
Nombre d'orthophonistes pour 100 000 habitants	36,21	33,22
Nombre de psychologues pour 100 000 habitants	42,47	41,71
Nombre de psychiatres pour 100 000 habitants	9,92	9,7

Capacité d'accueil pour enfants et adolescents en situation de handicap

39,2

places en IME pour 10 000 enfants / jeunes de 0 à 20 ans



16,3

places en ITEP pour 10 000 enfants / jeunes de 0 à 20 ans



4,3

places en IEM pour 10 000 enfants / jeunes de 0 à 20 ans



33,3

places en SESSAD pour 10 000 enfants / jeunes de 0 à 20 ans



La



